

3 D
Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros
Siège social : 354, Route de Roanne
42155 POUILLY LES NONAINS

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES DU 23 DECEMBRE 2010

Les soussignés :

- **Société PARTENAIRE DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION (PIC)**, sise 18, rue du Parmentier 691170 STE FOY LES LYON, représentée par Madame Annick THALLER, gérante
- **Monsieur Didier DAGUE**, demeurant Le Mapas 69620 FRONTENAS
- **Société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT par abréviation « A.B.C.D. »**, sise 354, Route de Roanne 42155 POUILLY LES NONAINS, représentée par Monsieur Charles BERTIN, gérant
- **Monsieur Charles BERTIN**, demeurant Rue du Lavoir 69620 FRONTENAS

APRES AVOIR EXPOSE :

1°) qu'ils sont les seuls associés de la société par actions simplifiée dénommée « 3 D » dont le siège social est à POUILLY LES NONAINS 42155, 354, Route de Roanne, et dont le capital de 120 000 euros est divisé en 12 000 actions.

2°) que l'article 26 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent être prises par acte signé par tous les associés.

3°) sont convenus, sur proposition du Président, de prendre la décision suivante :

DECISION UNIQUE

Les associés décident de nommer, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

**La société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT
par abréviation « A.B.C.D. »**

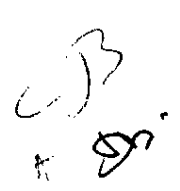
SARL Unipersonnelle au capital de 490 017 euros

Dont le siège social est situé à 354 Route de Roanne 42155 POUILLY LES NONAINS

Immatriculée au RCS de ROANNE sous le numéro 502 486 434

Représentée par son gérant, Monsieur Charles BERTIN,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT par abréviation « A.B.C.D. » disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente de la Société.



Toutefois, elle ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 5 000 Euros par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 5 000 Euros ;
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Conformément aux statuts, elle aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Charles BERTIN, au nom de la société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT par abréviation « A.B.C.D. » qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui sera consigné dans le registre des délibérations des associés tenu au siège social.

Société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT

Monsieur Charles BERTIN

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

Monsieur Charles BERTIN

Monsieur Didier DAGUE

Société PARTENAIRE DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION (PIC)
Madame Annick THALLER

Société DIDIER DAGUE
Monsieur Didier DAGUE